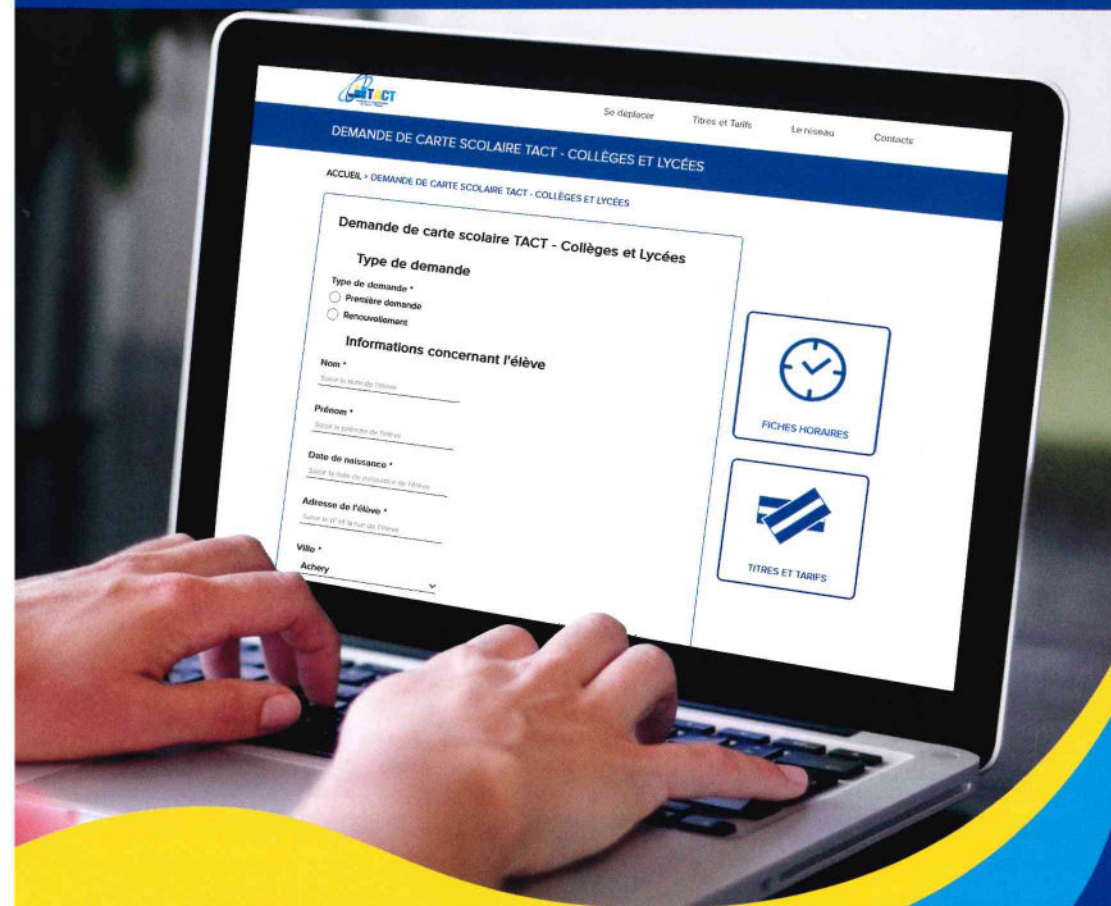


INSCRIPTIONS

TRANSPORTS SCOLAIRES

(PREMIERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT)



Pour plus de renseignements,
rendez-vous sur www.bus-tact.fr



COMMENT ÇA MARCHE ?

1 A partir du 1er juin, je me rends sur le site internet du réseau TACT : www.bus-tact.fr
rubrique inscriptions transports scolaires

Je prends connaissance des modalités d'inscription et du règlement intérieur des transports scolaires TACT **2**

3 Je choisis le formulaire qui me correspond (Collèges et Lycées ou Écoles maternelles et élémentaires) et renseigne les champs demandés

Mon dossier est automatiquement transmis à l'agence commerciale TACT et traité dans les meilleurs délais **4**
En cas de non conformité, je reçois un mail de l'agence TACT

5 Je dois avoir une carte valide pour la rentrée scolaire

Première demande :

Si ma demande a été transmise avant le 15 août, ma carte me sera remise par mon établissement scolaire lors de la rentrée. Après cette date, je dois me rendre à l'agence commerciale pour la récupérer

Renouvellement :

Après avoir effectué ma demande de renouvellement, ma carte est réactivée sous un délai de 15 jours. Elle sera utilisable le jour de la rentrée si j'ai demandé son renouvellement avant le 15 août

A SAVOIR

- La gratuité scolaire TACT est réservée aux élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère
- Une tolérance sera appliquée jusqu'à la mi-septembre. Au-delà de cette date, le transport sera payant
- Les lycéens concernés par un abonnement SNCF doivent retirer un dossier papier auprès de leur établissement scolaire ou de l'agence TACT

Agence commerciale TACT - 150 avenue Jean Jaurès, 02300 CHAUNY
03 23 40 27 90 - www.bus-tact.fr

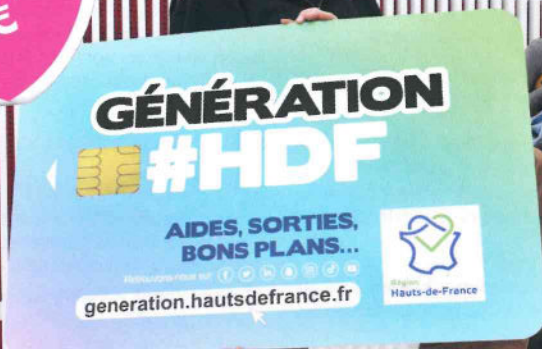


Région
Hauts-de-France

Lycéen ? Apprenti ?

Demande ta carte Génération #HDF !

De nombreux
avantages
jusqu'à
200 €*



* 200 € pour
les apprentis
en 1^{re} année
100 € pour les 2^{ndes}
55 € pour les 1^{res}
et Terminales.

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr



POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel
gratuits



PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéens (hors BTS) **ou** apprentis en première année de formation.

QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

• **Pour les lycéens**, une allocation de 100 € la première année et 55 € les années suivantes pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipements nécessaires à votre scolarité, utilisable dès la validation ou revalidation de la carte, et jusqu'à la date de validité des droits de l'année en cours*.

Le jeune dont la famille rencontre des difficultés financières peut faire appel à l'**aide complémentaire à la scolarité**. Cette aide peut être sollicitée par le lycéen ou sa famille, auprès de l'établissement.

* Retrouvez les dates de validité sur votre espace personnel ou sur generation.hautsdefrance.fr

• **Pour les apprentis** en première année de formation, une allocation de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipement professionnel, à utiliser dans les 6 mois à compter de la validation ou la revalidation de la carte.

D'autres aides en faveur des apprentis sont disponibles chaque année via le compte personnel Génération #HDF :

- jusqu'à 200 €/an pour les frais de transports,
- 80 €/an pour compenser les dépenses liées au logement,
- 100 €/an pour les frais de restauration.

COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Connectez-vous sur

• L'**application** Génération #HDF

ou sur

• generation.hautsdefrance.fr

Attention ! Votre carte ne vous sera adressée qu'après la validation de votre inscription par votre établissement.

J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Communiquez votre numéro de carte à votre établissement qui procédera à la mise à jour de votre inscription et activera vos droits pour l'année en cours. Vous gardez votre carte tout au long de votre scolarité. Seuls vos droits sont mis à jour lorsque vous changez de statut ou d'établissement.

OÙ ET COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

- En présentant votre carte au partenaire de votre choix* qui effectuera une transaction en ligne ou avec un terminal de paiement dédié.
- En effectuant, via votre espace personnel, un paiement ou un prépaiement en ligne au partenaire de votre choix si celui-ci accepte ce mode de règlement.

* Retrouvez la liste des Partenaires sur votre espace personnel ou sur generation.hautsdefrance.fr

Pour toutes questions relatives à la carte Génération #HDF, rendez-vous sur la foire aux questions du site generation.hautsdefrance.fr

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

